

REGLEMENT DE JEU

Art. 1 - Tenue

Une tenue convenable et le port de chaussures de tennis sont obligatoires.

Art. 2 - Horaires

Le jeu est autorisé de 07h00 à 22h00. Il est exclu durant les offices religieux et les ensevelissements.

Art. 3 - Réservation des courts

Seuls les **membres actifs du TCV** ont le droit d'utiliser les installations du club. Ceux-ci peuvent réserver (au plus tôt 14 jours à l'avance) 2 heures de tennis par semaine au moyen du système électronique mis à disposition par le club. Il faut obligatoirement le nom de 2 membres dans une case pour que la réservation soit valide. Les joueurs empêchés de jouer doivent ôter leurs réservations le plus tôt possible. Les réservations doivent correspondre aux joueurs sur le court. Les membres du comité peuvent annuler des réservations non autorisées.

Un court est considéré comme libre si aucun des joueurs ayant réservé l'heure n'est présent dans les 15 minutes qui suivent le début d'une réservation.

Art. 4 - Priorités

Durant la période scolaire, hormis les périodes de vacances, les courts sont réservés en priorité aux cours juniors dispensés par le club.

Art. 5 - Temps de jeu

Le temps de jeu est limité à une heure y compris le temps de remise en état du court (**balais**). A la fin de l'heure de jeu réglementaire, si d'autres joueurs attendent leur tour, la place doit leur être cédée. Veuillez toujours fermer la porte quand vous quittez les lieux.

Art. 6 - Eclairage

L'éclairage est automatique en fonction de la luminosité et des réservations. Les lumières s'allument au début de l'heure si les joueurs ont confirmé leur réservation avec leur badge à l'entrée des installations. Les lumières s'éteignent automatiquement 15 minutes après la fin de l'heure de jeu. Si le court est libre et que vous désirez continuer de jouer avec les lumières, il vous faut réserver l'heure et badger.

Art. 7 - Tournois

Les courts pourront être réservés pour des tournois ou autres manifestations tennistiques par décision du comité.

Art. 8 - Utilisation avec un invité

La réservation des courts se fera par le membre qui utilisera l'option invité pour le partenaire. Le caissier encaissera les montants dû auprès des membres une fois par année. En fonction du nombre de membres le comité se réserve le droit de restreindre temporairement les réservations avec des non-membres.

Art. 9 - Application du règlement

Pour garantir la bonne marche du club, les membres du comité ou le responsable des courts, procéderont à des contrôles réguliers. Le comité pourra, s'il le juge opportun, prendre des sanctions contre les contrevenants (réprimandes, menaces d'expulsion, etc...). Le comité fait appel à l'esprit sportif de chacun pour que l'on protège les installations et que tous les joueurs fassent preuve de courtoisie sur les courts.

Veyras, le 30.8.2020

Le comité